

Transition écologique : le choix d'une croissance européenne souveraine

Sylvain Waserman*

Le débat politique autour des élections européennes a légitimement posé la question de la pertinence de l'échelon européen et de l'opposition entre initiatives communautaires et politiques nationales. L'action nationale serait plus rapide, plus efficace que l'action commune européenne.

Pourtant, dans un environnement international dur et anxiogène, il faut se rendre à l'évidence que la puissance européenne est un atout inégalable pour relever des défis d'ordre mondial. C'est particulièrement vrai en matière de transition écologique et de transformation énergétique : rien ne peut se faire sans l'action des collectivités et de l'État, mais rien de significatif, de structurel, n'est désormais possible sans l'Union européenne.

Pourquoi? Tout d'abord parce que notre responsabilité face au réchauffement climatique est immense. Nous ne sommes pas trop de 27 États, rassemblant près de 450 millions d'habitants, pour imaginer des solutions communes. Ensemble, nous avons décidé, depuis plus de 30 ans, d'aller plus loin que jamais dans l'intégration et d'être pionniers en matière de libre circulation, de protection des consommateurs, de cohésion sociale, et surtout de protection de l'environnement, parce que nous sommes convaincus que par notre exemple, nous réussirons à entraîner nos partenaires à suivre notre voie.

Ensuite parce que, dans la compétition internationale, nous faisons face à des géants. Les États-Unis, le Japon, la Chine, les BRICS jouent la même partie que nous, mais pas avec les mêmes règles : protectionnisme, préférence nationale, dumping social et environnemental... Seuls, chacun de

notre côté, nous ne pesons pas lourd. Ensemble, Européens, nous sommes la troisième puissance économique mondiale.

Avec le *Green Deal*, justement, le législateur européen a décidé de rebattre les cartes en proposant un nouvel ensemble de règles tournées vers un objectif ambitieux mais atteignable : construire la première économie décarbonée du monde, en innovant et en investissant massivement. Le *Green Deal*, c'est une série de politiques dédiées à agir concrètement sur le dérèglement climatique conformément à l'Accord de Paris qui est notre boussole : améliorer massivement la performance énergétique de nos sociétés, accélérer le déploiement et la production d'énergies renouvelables, réduire durablement les émissions de gaz à effet de serre.

Mais nous occultons trop souvent dans le débat public une dimension majeure : la transition écologique de nos sociétés, de nos 27 États, est la condition de notre « croissance souveraine ». C'est la garantie de notre autonomie et de notre place dans le monde.

Dans le domaine de l'agriculture, les clauses miroirs se sont imposées comme un prérequis aux accords de libre-échange pour garantir le respect de normes et d'exigences de qualités communes, et donc la préservation d'une certaine forme de souveraineté. Dans la même logique, l'Union européenne met progressivement en place des « clauses miroir CO₂ » sous la forme d'une taxe carbone aux frontières pour des matériaux comme l'acier et le ciment applicable à l'horizon 2030. Au fur et à mesure de la décarbonation de notre industrie, ce mécanisme d'ajustement permettra

* ADEME.

de compenser, pour les producteurs européens, l'écart de taxation des émissions de CO₂ avec leurs concurrents mondiaux et remplacera le système des quotas dont nous constatons collectivement les limites. Nous devons poursuivre en ce sens et aller plus loin pour appliquer ces clauses miroirs aux produits plus complexes et stratégiques comme le lithium, une ressource essentielle à la transition écologique et très présente dans nos eaux géothermales, en Alsace notamment.

L'équation est simple. Grâce au *Green Deal*, et à l'engagement commun des États de l'Union, nous allons aider nos entreprises à se décarboner, tandis que le mécanisme d'ajustement aux frontières viendra financer ces investissements par une taxe sur les produits en provenance d'États moins-disants en matière de transition écologique. Concrètement, nos investissements de décarbonation seront financés par les pays pollueurs. Un tel mécanisme serait inconcevable et inopérant à l'échelle d'un seul État. À l'échelle de l'Union, il devient un redoutable levier de compétitivité et génère de nouvelles ressources qui pourront être réinvesties au cœur des territoires européens.

Dans le domaine de l'énergie, l'Union européenne a permis de structurer, depuis le début des années 2000, un cadre et des objectifs communs, de plus en plus ambitieux, en matière de développement des énergies vertes et décarbonées, et d'amélioration de la performance énergétique. D'ici 2030, les énergies renouvelables devront représenter près de 45 % du mix énergétique européen, contre 22 % aujourd'hui. C'est une condition indispensable d'indépendance énergétique vis-à-vis du gaz russe, du pétrole des États du Golfe, et du gaz de schiste américain, et c'est tout l'objectif du plan RePowerUE initié en mai 2022.

En France, le meilleur exemple de réussite de ces investissements, tournés vers notre souveraineté énergétique, est le Fonds chaleur opéré par l'ADEME. Ce dernier a démontré son efficacité en générant, par l'investissement vers les sources d'énergies renouvelables, des économies pour les finances publiques et la balance commerciale du pays, et permettra d'effacer plus de

15 milliards d'euros d'importations d'énergies fossiles d'ici 2030.

Le cadre européen en faveur de la transition écologique constitue également une occasion historique de transformer nos économies. Le renforcement des obligations de reporting extrafinancier sur la durabilité des entreprises, introduit par la nouvelle directive CSRD, doit ainsi encourager la prise en compte des facteurs environnementaux, sociétaux, et d'exemplarité de la gouvernance. Là aussi l'enjeu est simple, mais crucial. Il s'agit de favoriser une économie européenne plus vertueuse et plus respectueuse de son environnement.

Réduire l'impact carbone des chaînes d'approvisionnement, c'est encourager la production européenne au sein d'un marché unique qui partage les mêmes exigences de qualité et de protection des consommateurs. Lutter contre l'obsolescence programmée, ce n'est pas simplement essayer d'endiguer la surconsommation des ressources, c'est aussi favoriser une production industrielle de meilleure qualité. Porter le combat contre l'artificialisation des sols, c'est favoriser la reconquête des friches et le développement de nouvelles activités et de nouveaux emplois au cœur des territoires.

La réponse au défi climatique devient un puissant levier de transformation de nos systèmes économiques et de nos modes de production. Elle est également un formidable accélérateur pour adapter nos modes de consommation. C'est une évidence : la transition écologique favorise une croissance souveraine choisie plutôt qu'une croissance indifférenciée soumise par exemple au diktat des plateformes d'ultra *fast fashion* qui génère une surconsommation dont ne bénéficient ni nos économies, ni nos emplois.

Réparer une machine à laver en France plutôt que la remplacer par une machine à laver neuve fabriquée en Asie, c'est faire le choix d'emplois locaux et d'une production souveraine et responsable. Opérer la transition d'une chaîne de production thermique vers une énergie décarbonée, c'est faire le choix d'une production moins

vulnérable aux chocs externes. Préférer des matières premières issues de l'économie circulaire, du recyclage ou de modèles de production privilégiant la sobriété matière, c'est faire le choix d'une économie plus soutenable. C'est le choix opéré par le gouvernement lorsqu'il soutient la proposition de loi visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie textile responsable de 10 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, soit plus que les émissions de l'aviation et du transport maritime réunies. C'est le choix que l'ADEME promeut à travers la campagne publicitaire des « Dévendeurs », pour sensibiliser les consommateurs, et les encourager à consommer de manière plus responsable, car plus respectueuse de nos ressources et plus favorable aux emplois nationaux et européens.

Face aux tensions géopolitiques et au retour de la guerre en Europe, l'Union européenne est à mi-chemin de son indépendance énergétique. Loin d'être un amas de règles illisibles qui « emmerdent » les citoyens, les directives et les réglementations communautaires sont la condition d'une Europe forte et souveraine. La nouvelle mandature européenne qui s'ouvre est l'occasion d'aller plus loin encore. La taxe carbone aux frontières, mise en place depuis octobre 2023, est un outil de défense commerciale qui nous permettra de protéger nos investissements climatiques, et d'attirer des financements étrangers. Le *Green Deal* est le catalyseur qui fera émerger demain de nouveaux champions européens de l'économie décarbonée. En s'appuyant sur la force d'un marché unique de 27 États et de 450 millions d'habitants, nos entreprises seront en mesure de partir à la conquête de marchés étrangers, parce qu'elles auront pris un temps d'avance dans la transition.

L'heure est venue d'assumer la vision d'une Europe puissance, souveraine, leader de la transition écologique, et tournée vers le monde. Nous en avons les capacités, les compétences, et les atouts. Il faut maintenant mobiliser la volonté politique, et fédérer nos concitoyens derrière cette ambition, qui seule permettra l'adhésion au projet européen — parce qu'elle répond à cette question essentielle qui persiste : pourquoi l'Europe?

BIOGRAPHIE

À 55 ans, **SYLVAIN WASERMAN** est diplômé de Télécom Sud Paris (1995), du Theseus International Management Institute (1997) et de l'ENA (2008). Il débute sa carrière en tant qu'ingénieur dans les télécommunications avant de devenir directeur général du réseau GDS – Gaz de Strasbourg en 2009. Pendant dix ans, il est maire de Quatzenheim, puis vice-président de la région Grand Est. De 2017 à 2022, il est élu député de Strasbourg et occupe le poste de vice-président de l'Assemblée nationale. À la fin de son mandat, il se lance dans le conseil en transition écologique pour les entreprises en fondant son propre cabinet qu'il quitte en juillet 2023 pour devenir PDG de l'ADEME.